

## 170098 - Fréquenter des bains solaires artificiels pour bronzer

---

### question

Comment juger le fait de fréquenter des bains solaires artificiels pour une fin esthétique, pour bronzer?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Il n'y a aucun inconvénient à s'exposer aux rayons du soleil ou à se rendre aux bains solaires artificiels pour bronzer car le changement de couleur qui en découle est temporaire comme le changement qui résulte de la teinte des cheveux et des mains grâce au henné.

Al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **toutes ces choses (l'épilation, le tatouage, etc.) sont assortie d'une malédiction qui s'atteste dans les hadiths et qui frappe leurs auteurs. Aussi constituent elles des péchés majeurs. Il y a cependant une divergence de vues au sujet du sens de leur interdiction. On dit que c'est parce qu'elles relèvent de la dissimulation. On dit encore que c'est parce qu'elles entraînent la modification de la création d'Allah, comme l'a dit Ibn Massoud. C'est avis est plus juste et il englobe le premier. On dit encore que ce qui est interdit c'est toute opération qui entraîne des effets durables car on peut parler alors de la modification de la création d'Allah. Quant aux opérations qui ne laissent que des effets éphémères tel l'usage esthétique du Kohl par les femmes, elles sont autorisées par les ulémas.** » Extrait du Tafsir d'al-Qourtoubi,5/393.

Les bains solaires sont soumis à la condition que s'ils sont fréquentés par femmes, il faut faire en sorte que des hommes n'y assistent pas. Même quand on adopte l'avis qui autorise

leur fréquentation, il est préférable pour la femme musulmane de se passer de ce luxe qui entraîne une dépense onéreuse et n'apporte que peu d'avantages.

Allah le sait mieux.